



ASSEMBLEE GENERALE CNLF

09/08/2008

(compte rendu)

Présents : 77
Représentés : 22

Total : 99 sur 142 (quorum atteint)

I Rapport moral par le Président Robert Féry :

- Evolution du nombre d'adhérents, le CNLF suscite toujours autant d'intérêt et équilibre les départs de 12 membres par l'arrivée de 13 nouveaux :

2007 = 142 – 12 départs fin d'année = 130
2008 = 130 + 13 nouveaux membres = 143.
- Participation aux activités CNLF, marines et terrestres, en saison ou hors saison :
Toujours très soutenue avec plus de 1500 participation, en dépit d'une légère baisse de fréquentation des sorties restaurant.
- Relations avec la Municipalité se sont améliorées en grande partie grâce aux interventions concrètes du Maire que nous avons sollicité à plusieurs reprises pour régler des problèmes pratiques.
 - Au cours d'une réunion avec l'ensemble des personnes concernées par la gestion du port et de l'avant-port, le Maire a annoncé qu'il allait faire réaliser une étude de faisabilité pour l'amélioration de la protection contre les vents d'Est / Nord Est.
 - Présentation des nouveaux membres.
 - Licenciement : nous avons provisionné 3000€ en 2007 et autant en 2008 ; l'audience devant le tribunal est fixée au 30/10/08.
 - Les prévisions budgétaires 2008, comme en 2007, sont à l'équilibre.
 - Le Bureau va adresser une lettre invitant chacun des membres à vérifier les dimensions hors tout, afin de permettre une optimisation de l'utilisation des emplacements.

Composition de la Direction du CNLF

Robert Féry indique ensuite le résultat du vote du Comité de Direction le 08/08/08 qui prendra effet au 01/01/09 :

Président : Antoine Lortat-Jacob,

Vice Président : Robert Féry,

Trésorier : Jean-Yves Martin,

Secrétaire Général : Najib Duédari,

Coordinateur des activités : Jean-Loup Cabanas.

II Rapport financier

Jean-Yves Martin commente le document « Comptes annuels du CNLF 2007 » remis à chacun des membres présents (document joint en annexe) :

Il en ressort :

1. Un exercice à l'équilibre (+ 1.816,43€), notamment grâce à une amélioration des produits par rapport à 2006 (+ 5.109€) ainsi que la mise en évidence du caractère indispensable de certains postes de produits à l'équilibre des comptes tels que l'annuaire des marées (8.992€), les mouillages (65.723€), les mouillages visiteurs (9.624€).
- Une provision de 3.000€ a été passée sur 2007 pour le licenciement de la secrétaire et autant dans le budget 2008 qui a priori devrait être à l'équilibre.

L'Assemblée à mains levées donne quitus à l'unanimité (contre 0 voix, abstention 0) au Bureau et au Comité de Direction pour le bilan et le résultat comptable 2007.

III Participation aux Activités

VOIR TABLEAU NAJIB à joindre en annexe

IV Relations avec la Mairie

Les relations sont en nette amélioration depuis que le Maire a pris personnellement en main la résolution de questions matérielles telles que : les volets du 1^{er} étage, la propreté du passage commun, l'alimentation électrique différenciée entre nos locaux et ceux de la Municipalité, le partage des frais d'entretien des sanitaires, etc...

La concession a été re-signée en octobre 2007 pour une durée est de 5 ans à compter de cette date.

V Dimension des bateaux

A.Lortat-Jacob rappelle que ce sont les dimensions réelles hors tout (balcon, jupe arrière, moteur relevé) qui doivent être communiquées avec la demande d'emplacement en début d'année ; il rappelle que ces dimensions sont parfois différentes de celles de l'Acte de Francisation ; leur connaissance exacte est nécessaire pour optimiser la gestion et l'attribution des places de l'avant port dont le barème de location est proportionnel à l'espace occupé ; une lettre de rappel sera prochainement adressée à chacun.

VI Modification des Statuts et du Règlement intérieur

Le Comité de Direction soumet au vote de l'Assemblée à mains levées les 2 modifications proposées avec la convocation (voir document joint en annexe), résultats :

Statuts : Article VIII Comité de Direction

Modification adoptée à l'unanimité moins 3 voix contre.

Règlement Intérieur : Article 1 Droits et Obligations de Membres, § Droits d'entrée

Modification adoptée à l'unanimité moins 3 voix contre et 10 abstentions.

VI Intervention de Mr Gendre Maire de La Flotte

- La commune devra bientôt choisir entre devenir propriétaire des installations portuaires (ce qui reviendrait à supporter tous les coûts d'entretien et de réparation) ou conserver le statut actuel de port départemental (ce qui implique l'obligation d'accueillir les professionnels de la mer, dans la limite de l'espace disponible), mais permet de toucher plus de subventions pour l'entretien, les réparations et le dragage.

Le choix n'est pas évident

- Protection de l'avant-port contre les vents d'Est : une étude préalable de faisabilité va être confiée à un bureau d'étude.
- Loyer des locaux du CNLF : ils sont fixés par le Conseil Général et il n'y a aucune possibilité de changer l'indice de locaux commerciaux pour un indice moins pénalisant (loyers d'habitation).
- Stationnement des véhicules : 4 places ont été réservées aux usagers du port (2 plaisanciers et 2 professionnels) à l'extrémité du quai de Sénac côté Est du port.
- Le Maire rappelle son attachement au CNLF car son dynamisme et ses nombreuses activités sont gage d'animation sur le port et au-delà ; il insiste sur son attachement à la gestion de l'avant-port par le CNLF dans le cadre de la sous concession qui le lie à la Municipalité ; il considère en effet que la reprise de la gestion par cette dernière conduirait les bénéficiaires d'emplacement vers l'individualisme et le CNLF vers un déclin de ses activités.
- Mr Gendre Président du Conseil portuaire de Saint Martin va organiser à l'automne une réunion avec les autres communes disposant d'un port pour trouver une solution au problème de la disparition de la distribution de carburant sur l'île ; il nous invite à solliciter également les autres Associations concernées par cette question afin de peser sur la résolution de cette question.
- En réponse à une question sur la couverture de l'emplacement où le CNLF entrepose sur la terrasse son mobilier de jardin, Mr Gendre indique que la terrasse étant classée en ZPPUP aucune construction en dur ne peut être autorisée.
- Par ailleurs, les dalles de la terrasse ayant été posées par le CNLF, c'est à lui d'assurer leur entretien et leur réfection.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président Féry lève la séance.

P/J : - comptes annuels au 31/12/07

- tableau bilan des manifestations 2007
- proposition de modification du 17/07/08 des statuts et du règlement intérieur
- Statuts et Règlement Intérieur modifiés au 09/08/08 selon la proposition ci-dessus.